

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 16 juin 2022
Rapporteur :
Madame Isabelle ASSIH**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 23/06/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/06/2022
(accusé de réception du 22/06/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Détermination du nombre des vice-président.e.s de Quimper Bretagne Occidentale et
composition du bureau communautaire**

En cohérence avec le projet communautaire, madame la présidente envisage de confier une nouvelle délégation portant sur les enjeux d'égalité femmes/hommes et de lutte contre les discriminations. Il est par conséquent proposé de modifier la composition du bureau communautaire en portant à treize le nombre de vice-président.e.s.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) est composé du président, d'un ou de plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres.* »

Par délibérations en date du 16 juillet 2020, le conseil communautaire avait procédé à l'élection de la présidente de Quimper Bretagne Occidentale et à celle de 12 vice-président.e.s. L'assemblée délibérante avait ensuite adjoint 7 autres membres au bureau communautaire et procédé à leur élection. La composition actuelle du bureau communautaire s'établit par conséquent ainsi :

<i>Fonction :</i>	<i>Nom :</i>
PRESIDENTE :	Isabelle ASSIH
1^{er} vice-président :	Hervé HERRY
2^{ème} vice-président :	Thomas FEREC
3^{ème} vice-président :	Marc ANDRO
4^{ème} vice-président :	Alain DECOURCHELLE
5^{ème} vice-présidente :	Marie-Pierre JEAN-JACQUES

6^{ème} vice-président :	Didier LEROY
7^{ème} vice-président :	Daniel LE BIGOT
8^{ème} vice-président :	Christian CORROLLER
9^{ème} vice-président :	Jean-Paul COZIEN
10^{ème} vice-présidente :	Forough-Léa DADKHAH
11^{ème} vice-président :	Dominique LE ROUX
12^{ème} vice-président :	Pierre-André LE JEUNE
1^{er} membre du bureau :	Jean-Luc LECLERCQ
2^{ème} membre du bureau :	David LE GOFF
3^{ème} membre du bureau :	Raymond MESSAGER
4^{ème} membre du bureau :	Jean-René CORNIC
5^{ème} membre du bureau :	Paul BOEDEC
6^{ème} membre du bureau :	Erwan CROUAN
7^{ème} membre du bureau :	Gilbert GRAMOULLE

Il est aujourd'hui proposé de compléter cette composition en portant à treize le nombre de vice-président.e.s.

L'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *le nombre de vice-présidents est déterminé* » par le conseil communautaire, « *sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents* », soit 12 vice-président.e.s en ce qui concerne Quimper Bretagne Occidentale.

Toutefois, « *l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur (...), sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de quinze* », soit 15 vice-président.e.s maximum en ce qui concerne Quimper Bretagne Occidentale.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de fixer à 13 le nombre des vice-président.e.s de Quimper Bretagne Occidentale.